

## Violences Sexistes et Sexuelles en STAPS : l'ANESTAPS apporte son soutien aux victimes et réaffirme son engagement

Montrouge, le 12 octobre 2022

En cette rentrée universitaire 2022, la communauté STAPS est marquée par la **mise à pied de deux enseignants de l'UFR STAPS Montpellier et un enseignant de l'UFR STAPS Amiens** pour des faits de **violences sexistes et sexuelles**. Alors que l'enquête publiée en 2020 par l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur indique que 34% des étudiant-es déclarent avoir été victimes ou témoins de violences sexuelles, ces quatre suspensions doivent amener à une prise de conscience et une mise en action de l'ensemble des acteurs de la filière STAPS.

L'ANESTAPS tient en premier lieu à apporter son **soutien le plus total à l'ensemble des victimes et des étudiant-es ayant pris la parole pour dénoncer ces violences** que nous condamnons fermement. La filière STAPS, au croisement des mondes universitaire et sportif, est largement sujette aux relations hiérarchiques, **contraignant trop souvent les victimes de violences à un silence dont seules les auteur-ices sont responsables**. Le réseau de l'ANESTAPS est en ce sens pleinement mobilisé pour préserver au mieux l'intégrité physique et morale de l'ensemble des étudiant-es tout au long de leur cursus universitaire et plus largement dans leur vie étudiante.

À travers de nombreuses formations et actions de sensibilisation, **l'ANESTAPS accompagne l'ensemble des associations de son réseau à devenir des interlocutrices privilégiées pour les étudiant-es** et plus largement des actrices de la lutte contre toute forme de violence et de discrimination au sein de leurs établissements. Le déploiement du **dispositif "Personnes de confiance"** par nos associations sur les territoires, et au sein de l'ensemble des nos événements nationaux en est l'exemple le plus concret. Les étudiant-es victimes et témoins de violences et comportements discriminatoires peuvent **solliciter ces bénévoles formé-es à les écouter et les accompagner**.

L'accompagnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le développement des actions de l'ANESTAPS, et plus largement son soutien aux initiatives étudiantes prévu par le plan d'action national 2021-2025, est à saluer. Néanmoins, **ce combat essentiel ne peut reposer uniquement sur l'engagement de la communauté étudiante**, notamment des associations et organisations qui les représentent. **Tous les moyens nécessaires doivent être donnés aux établissements d'enseignement supérieur** pour assurer la mise en place de mesures concrètes telles que la généralisation des cellules d'accueil et d'écoute ou encore la formation de l'ensemble des personnels universitaires à la lutte contre toutes formes de discriminations et violences associées. Il est par ailleurs essentiel que chaque formation universitaire se saisisse du sujet des violences sexistes et sexuelles pour **permettre à chaque étudiant-e d'être acteur-ice de cette nécessaire lutte au sein de son établissement**.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'enseignement supérieur et du monde sportif est au cœur de l'engagement de l'ANESTAPS. **Nous réaffirmons notre soutien à l'ensemble des victimes : nous vous croyons, vous n'êtes pas seul-es.**

### Contacts :

**Romane Fonti**  
Secrétaire Générale en charge de la  
Défense des Droits  
[lutte-discriminations@anestaps.org](mailto:lutte-discriminations@anestaps.org)  
06.95.76.29.05

**Timothée Brun**  
Président  
[timothee.brun@anestaps.org](mailto:timothee.brun@anestaps.org)  
06.46.26.49.96

